



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 93073

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pratique de jeux dangereux, notamment le « jeu du foulard » dans les cours de récréation. Devant la recrudescence de ces jeux dangereux dans les établissements scolaires, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre de toute urgence pour les interdire, tout en sensibilisant les directions d'établissements, les enseignants, les élèves et leurs familles sur les conséquences de telles pratiques pour les adolescents.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, on assiste à la persistance de pratiques, par des enfants et des adolescents, de divers jeux dangereux aboutissant à des atteintes graves à la santé, voire à des décès, par strangulation ou étouffement. Ces jeux, baptisés de divers noms (jeu du foulard, rêve indien, rêve bleu, jeu de la grenouille, de la tomate...) se pratiquent entre camarades ou parfois seul, dans le secret et l'ignorance du danger. Informé sur les conséquences dramatiques pouvant découler de ces agissements, le ministère de l'éducation nationale a alerté, dès octobre 2003, les recteurs et inspecteurs d'académie sur ce phénomène en leur demandant de sensibiliser les directeurs d'école et les chefs d'établissement, selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées : sensibilisation des enseignants sur le repérage des signes d'alerte, surveillance accrue des cours de récréation, information aux parents... Si l'on ne peut dire actuellement combien de jeunes s'adonnent à ce jeu, ce phénomène existe et, même si le rôle des parents est majeur, s'agissant là d'un problème d'éducation, les établissements scolaires, en tant que lieux de vie et de rassemblement de jeunes, peuvent jouer un rôle de prévention. Dès lors, il convient d'aborder plus précisément ce que doit être cette démarche d'action de prévention et d'intervention éventuelle en milieu scolaire. C'est l'objectif fixé au groupe de travail qui vient d'être constitué et dont le but est d'élaborer un document d'information et de cadrage des actions de prévention à mettre en oeuvre. Dès le premier trimestre de la présente année scolaire, les premiers résultats de ces travaux devraient permettre une note d'information et de recommandation à destination des autorités académiques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93073

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4349

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12172